

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

---

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -  
(N° 1037)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 9, substituer aux mots :

« soumis à l'avis des »,

Les mots :

« notifié aux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'alinéa précédent, qui prévoit une information du comité d'entreprise (et non un avis), cet amendement propose que les délégués du personnels, en l'absence de comité d'entreprise, soient informés du projet de fermeture.